



No de résolution
ou annotation

**Séance
ordinaire
14 mai 2024**

24-05-45

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Séance ordinaire du 14 mai 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 14 mai 2024 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Pleau;

Madame la conseillère Jinny Brunelle et messieurs les conseillers David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand ainsi que madame la directrice générale associée Claudia Baril sont également présents.

Madame la conseillère Jacqueline Lavergne, monsieur le conseiller Sébastien Legros sont absents.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Monsieur le maire invite les autres élus à une période de recueillement et invite monsieur le directeur général à faire lecture du mémento prévu à cette fin.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des comptes payés et à payer
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2024
5. Ajustement du montant de per diem alloué lors des déplacements du personnel de la municipalité
6. Demande de dérogation mineure – Lot 5 419 289
7. Nomination d'une nouvelle officière et fonctionnaire à temps partiel désignée à l'application et au respect des règlements d'urbanisme
8. Entretien du réseau routier municipal - Relevé de soumissions et attribution du contrat pour le fauchage des accotements et des espaces vacants appartenant à la municipalité
9. Travaux rue Besner (extrémité nord)
10. Travaux rue des Loisirs (remplacement tuyau)
11. Entretien du réseau routier municipal – Nettoyage et reprofilage de certains fossés en bordure de chemin
12. Entretien du réseau routier municipal – Rapiéçage en béton bitumineux, scellant, correction par ajout de pierre à des accotements, lignage
13. Phase 3 chemin Sainte-Marie – Planification et réalisation de travaux préparatoires
14. Autorisation de signatures - Entente intermunicipale pour le partage d'une ressource en prévention incendie
15. Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Congrès 2024
16. Autorisation - Camp de jour de baseball pour les jeunes de 7 à 13 ans
17. Autorisation de mandat – Municipalité de Saint-Polycarpe – Renouvellement du protocole d'entente relatif à la gestion des opérations du Centre Sportif Soulanges (CSS)
18. Dons et commandites
19. Correspondance
20. Questions de l'assistance
21. Levée ou ajournement de la séance

Ont voté POUR : Madame la conseillère Jinny Brunelle et messieurs les conseillers David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé

24-05-46

D'ACCEPTER les comptes payés et à payer tels que déposés (document no 2024-05-14/2024-04-30 CTES) à la présente séance ordinaire par le directeur général et d'autoriser les paiements dont le montant total des chèques émis est de 41 629,19 \$, celui des paiements électroniques par AccèsD Affaires Desjardins de 156 580,82 \$, celui en salaire net et déplacements totalisant 44 174,88 \$ et enfin, en salaire net des élus d'un total de 7 411,68 \$, l'ensemble des comptes payés et à payer totalisant 249 796,57 \$ et ce, incluant les frais juridiques le cas échéant.

Ont voté POUR : Madame la conseillère Jinny Brunelle et messieurs les conseillers David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2024

Il est proposé

24-05-47

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2024 soit adopté tel qu'inscrit au livre des procès-verbaux.

Ont voté POUR : Madame la conseillère Jinny Brunelle et messieurs les conseillers David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

AJUSTEMENT DU MONTANT DE PER DIEM ALLOUÉ LORS DES DÉPLACEMENTS DU PERSONNEL DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE le montant de per diem accordé aux membres du personnel de la municipalité qui doivent se déplacer dans le cadre de leur fonction a été ajusté la dernière fois en 2016 (résolution no 16-05-60);

ATTENDU QUE le coût des repas en déplacement ainsi que celui lié à l'usage d'un véhicule ont augmenté considérablement au cours des dernières années;

ATTENDU QUE les montants alloués pour les repas doivent tenir compte du fait qu'ils incluent également le montant des taxes et des pourboires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

24-05-48

D'AJUSTER les montants accordés lors des déplacements du personnel de la municipalité selon les montants suivants :

- Frais de kilométrage : 0,57 \$ /km;
- Repas : 22 \$ /déjeuner; 30 \$ /diner; 45 \$ /souper;
- Menus frais : 15 \$.

Ont voté POUR : Madame la conseillère Jinny Brunelle et messieurs les conseillers David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 419 289

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui fait la recommandation au conseil municipal de l'accorder;

ATTENDU QUE cette subdivision de terrain vise à créer deux terrains de forme beaucoup plus régulière;

ATTENDU QUE sans cette subdivision, un seul bâtiment peut être construit;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

24-05-49

D'ACCORDER ladite demande de dérogation mineure portant le no 2024-00-0002 afin d'autoriser la subdivision d'un terrain en deux créant ainsi un terrain ayant une façade de 22,60 mètres alors qu'il est exigé un « frontage » minimal de 24,40 mètres à l'article 313 du règlement de lotissement no 141.

Ont voté POUR : Madame la conseillère Jinny Brunelle et messieurs les conseillers David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

NOMINATION D'UNE NOUVELLE OFFICIERE ET FONCTIONNAIRE À TEMPS PARTIEL DÉSIGNÉE À L'APPLICATION ET AU RESPECT DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

ATTENDU QUE l'administration municipale a procédé à l'embauche à temps partiel de madame Julie Lemieux à titre d'inspectrice bâtiments et environnement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

24-05-50

D'ENTÉRINER l'embauche de madame Julie Lemieux;

DE DÉSIGNER madame Julie Lemieux officière et fonctionnaire désignée à l'application et au respect des règlements d'urbanisme;

DE CONFÉRER à madame Lemieux, les pouvoirs qui lui sont attribués dans les règlements, notamment ceux lui permettant dans le cadre de ses fonctions de visiter et d'examiner les propriétés immobilières, émettre et signer des avis ou constats d'infractions, ou toute autre action nécessaire.

Ont voté POUR : Madame la conseillère Jinny Brunelle et messieurs les conseillers David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL - RELEVÉ DE SOUMISSIONS ET ATTRIBUTION DU CONTRAT POUR LE FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS ET DES ESPACES VACANTS APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE le dernier contrat pour le fauchage des accotements et des espaces vacants appartenant à la municipalité est maintenant échu;

ATTENDU QUE cinq entreprises locales ont été invitées à soumissionner;

ATTENDU QUE les cinq entreprises ont déposé une soumission :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

| Entreprises | Total sans les taxes |
|------------------------|----------------------|
| Entreprise Vertek enr. | 17 040,00 \$ / an |
| C.P. Dicaire | 10 000,00 \$ / an |
| D.P. Leduc | 8 800,00 \$ / an |
| Marc-Olivier Campeau | 8 800,00 \$ / an |
| Kevin Lalonde | 7 800,00 \$ / an |

ATTENDU QUE la plus basse soumission reçue est conforme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

24-05-51

D'ACCORDER le contrat pour le fauchage des accotements et des espaces vacants appartenant à la municipalité à Kevin Lalonde au montant de 7 800 \$, taxes en sus, par année pour les saisons estivales 2024, 2025 et 2026.

Ont voté POUR : Madame la conseillère Jinny Brunelle et messieurs les conseillers David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

TRAVAUX RUE BESNER (EXTRÉMITÉ NORD)

ATTENDU QUE des anomalies ont été constatées dans le document d'appel d'offres au niveau de la particularité du sol à l'extrémité nord de la rue Besner;

ATTENDU QUE des travaux supplémentaires doivent donc être réalisés afin d'assurer que la construction de l'ensemble de la rue réponde aux normes minimales requises;

ATTENDU QUE ces travaux entraîneront des frais supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

24-05-52

D'ACCEPTER les travaux et les frais supplémentaires requis afin de réaliser les travaux de pavage de la rue Besner.

Ont voté POUR : Madame la conseillère Jinny Brunelle et messieurs les conseillers David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

TRAVAUX RUE DES LOISIRS (REPLACEMENT TUYAU)

ATTENDU QU'il a été identifié qu'un tuyau servant à l'égouttement doit être remplacé sur le côté ouest de la rue des Loisirs;

ATTENDU QUE c'est lors de l'ouverture du sol à l'endroit problématique qu'il sera possible d'évaluer si une correction sera suffisante ou s'il sera nécessaire de procéder au remplacement complet dudit tuyau;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

24-05-53

D'AUTORISER l'administration municipale à procéder aux travaux nécessaires mentionnés en préambule de la présente résolution.

Ont voté POUR : Madame la conseillère Jinny Brunelle et messieurs les conseillers David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – NETTOYAGE ET REPROFILAGE DE CERTAINS FOSSÉS EN BORDURE DE CHEMIN

ATTENDU QUE ces dernières années, la municipalité a entrepris une vaste opération de nettoyage et de reprofilage des différents fossés en bordure de chemin;

ATTENDU QUE ces travaux favorisent un meilleur drainage du sous-sol des chaussées ce qui permet ainsi de conserver ces dernières en bon état plus longtemps, donc à moindre coûts à long terme selon l'avis des ingénieurs;

ATTENDU QUE les élus ont prévu une somme de 25 000 \$ à cette fin lors de l'exercice des préparatifs budgétaires pour 2024;

ATTENDU QUE c'est particulièrement sur le chemin Saint-Henri en 2024 que ces travaux sont nécessaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

24-05-54

D'AUTORISER l'administration municipale à procéder à différents travaux de nettoyage et de reprofilage de fossés en bordure de chemin et ce, à l'intérieur du montant mentionné en préambule de la présente résolution.

Ont voté POUR : Madame la conseillère Jinny Brunelle et messieurs les conseillers David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – RAPIÉÇAGE EN BÉTON BITUMINEUX, SCELLANT, CORRECTION PAR AJOUT DE PIERRE À DES ACCOTEMENTS, LIGNAGE

Il est proposé

24-05-55

D'AUTORISER l'administration municipale à procéder aux appels d'offres nécessaires afin de réaliser les rapiéçages en béton bitumineux aux endroits prioritaires en 2024 et en considérant un budget de 100 000 \$;

D'AUTORISER pour une somme de 15 000 \$, l'ajout de scellant aux endroits jugés prioritaires sur les chaussées en béton bitumineux afin de les protéger adéquatement et augmenter ainsi leur durée de vie utile;

D'AUTORISER le lignage de rue nécessaire sur l'ensemble des routes de la municipalité dont les prévisions budgétaires sont le 20 000 \$;

D'AUTORISER l'administration municipale à procéder aux correctifs nécessaires aux endroits jugés opportuns concernant la pierre d'accotement sur les abords des chaussées de la municipalité pour une somme allant jusqu'à 10 000 \$;

D'AUTORISER pour l'entretien des routes non asphaltées, une somme de 25 000 \$, notamment pour le nivelage et l'ajout de pierre si nécessaire.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Ont voté POUR : Madame la conseillère Jinny Brunelle et messieurs les conseillers David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

PHASE 3 CHEMIN SAINTE-MARIE – PLANIFICATION ET RÉALISATION DE TRAVAUX PRÉPARATOIRES

ATTENDU QU'il est dans l'intention de réaliser la phase 3 de la réfection du chemin Sainte-Marie lorsque la prochaine subvention dans le cadre de la TECQ sera accordée;

ATTENDU QUE cette subvention sera accessible probablement dès 2025 à la suite d'une annonce gouvernementale qui devrait être communiquée d'ici la fin de la présente année;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite néanmoins que les travaux préparatoires soient effectués cette année, notamment la préparation des plans et devis et le nettoyage et le reprofilage de certains tronçons de fossés, le cas échéant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

24-05-56

D'AUTORISER l'administration municipale à procéder aux travaux préparatoires à la réalisation de l'éventuelle phase 3 de la réfection du chemin Sainte-Marie.

Ont voté POUR : Madame la conseillère Jinny Brunelle et messieurs les conseillers David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LE PARTAGE D'UNE RESSOURCE EN PRÉVENTION INCENDIE

ATTENDU QUE des ententes intermunicipales doivent être conclues avec la ville de Hudson et la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton afin de concrétiser le partage d'une ressource en prévention incendie;

ATTENDU QUE ces ententes intermunicipales permettent le recrutement et la rétention d'une ressource humaine en offrant un poste permanent à temps plein;

ATTENDU QUE les coûts reliés au partage de la ressource sera établi au prorata des heures travaillées à l'une ou l'autre des municipalités partenaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

24-05-57

D'AUTORISER monsieur le maire François Pleau et/ou monsieur le directeur général Michel Bertrand, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Marthe, à signer les ententes intermunicipales proposées à la ville de Hudson et à la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton.

Ont voté POUR : Madame la conseillère Jinny Brunelle et messieurs les conseillers David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) – CONGRÈS 2024

Il est proposé

24-05-58

D'AUTORISER l'inscription au congrès 2024 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour les élus François Pleau, Sébastien Legros et David Pharand;

DE CONFIRMER une réservation de chambres d'hôtel pour chacun des participants précédemment mentionnés, ces dépenses devant être acquittées ultérieurement par la municipalité;

D'ACQUITTER les frais de repas et de transport pour chacun des élus participants.

Ont voté POUR : Madame la conseillère Jinny Brunelle et messieurs les conseillers David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

AUTORISATION - CAMP DE JOUR DE BASEBALL POUR LES JEUNES DE 7 À 13 ANS

ATTENDU QUE l'organisation régionale du baseball mineur a exprimé son intention d'offrir cet été un camp de jour spécialisé axé sur cette activité sportive;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marthe voit en cette opportunité une occasion d'offrir une alternative locale en l'absence d'un camp de jour;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

24-05-59

D'AUTORISER l'organisation régionale du baseball mineur à utiliser, sans frais, le terrain de baseball et le Chalet des loisirs en échange de quoi, les inscriptions des enfants de Sainte-Marthe devant être prioritaires.

Ont voté POUR : Madame la conseillère Jinny Brunelle et messieurs les conseillers David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

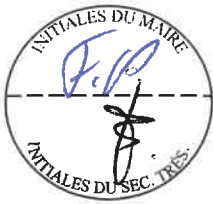
*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

AUTORISATION DE MANDAT – MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE – RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À LA GESTION DES OPÉRATIONS DU CENTRE SPORTIF SOULANGES (CSS)

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2024-01-05 confirme l'intention de la municipalité de Sainte-Marthe d'étudier, avec neuf autres municipalités de Soulanges, la possibilité de créer une entente intermunicipale, notamment sous la forme d'une régie intermunicipale, pour le Centre Sportif Soulanges (CSS) et ce, conformément aux articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* ou 569 et suivants du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE le processus qui pourrait mener à la création d'une régie intermunicipale suit son cours, qu'il n'est donc pas complété, et qu'il nécessitera, le cas échéant, des délais pour y parvenir, notamment celui du temps nécessaire afin d'obtenir l'approbation requise de la part du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Sainte-Marthe souhaite que le CSS puisse poursuivre normalement ses activités au cours de la prochaine année;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

CONSIDÉRANT QUE les opérations du Centre Sportif Soulanges sont gérées par l'OBNL du Centre Sportif Soulanges par le biais d'une entente intitulée *Protocole d'entente relatif à la gestion des opérations du Centre Sportif Soulanges* qui a été signé entre la municipalité de Saint-Polycarpe et ledit OBNL du Centre Sportif Soulanges, le 23 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette entente, les opérations de l'OBNL prendraient fin le 22 juin 2024;

CONSIDÉRANT QU'il s'avère dans l'intérêt des municipalités que l'OBNL puisse poursuivre la gestion du CSS au cours de la prochaine année, soit le temps nécessaire afin de compléter le processus de création d'une régie intermunicipale pour le Centre Sportif Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités participantes à l'étude dans le but de parvenir à la création d'une régie intermunicipale s'engagent à assumer un éventuel et prévisible déficit des opérations de l'OBNL au cours de la période du 23 juin 2024 au 22 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE si déficit il y a, les municipalités partageront celui-ci au prorata de la population de chacune d'elles à l'aide des données sur la population qui sont établies en vertu de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (RLRQ, c. O-9) et selon les données effectives en janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

24-05-60

QUE la municipalité de Sainte-Marthe mandate la municipalité de Saint-Polycarpe pour renouveler et signer un protocole d'entente avec l'OBNL du Centre Sportif Soulanges en respectant les conditions suivantes :

- Procéder au renouvellement dudit protocole d'entente pour une durée d'un an, soit du 23 juin 2024 au 22 juin 2025;
- Soumettre ce protocole d'entente modifié au comité de travail pour la régie intermunicipale du Centre Sportif Soulanges;

QUE le montant d'un éventuel déficit des opérations dont la portion à être assumée par notre municipalité au prorata de notre population ne dépasse pas 4 500 \$ avec une marge supplémentaire d'au plus 10 %, sans quoi après justification, une nouvelle résolution à être adoptée deviendrait nécessaire;

QUE la présente résolution ne soit pas être interprétée comme un engagement implicite de la municipalité de Sainte-Marthe à une adhésion au projet de régie intermunicipale actuellement à l'étude puisque l'analyse dudit projet et de ses documents afférents n'est pas encore complétée par les membres de notre conseil municipal et qu'une décision à ce sujet sera prise séparément par voie de résolution lors d'une séance ultérieure.

QUE soit transmise la présente résolution aux neuf autres municipalités de Soulanges qui étudient la possibilité de créer une entente intermunicipale relativement au CSS.

Ont voté POUR : Madame la conseillère Jinny Brunelle et messieurs les conseillers David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

DONS ET COMMANDITES

Il est proposé

24-05-61

D'ACCORDER un appui financier de la municipalité de Sainte-Marthe au montant total de 200 \$ aux étudiants de l'école secondaire Soulanges dans le cadre des activités de fin d'année suivantes :

- Soirée Méritas du 4 juin;
- Collation des Grades du 11 juin.

Ont voté POUR : Madame la conseillère Jinny Brunelle et messieurs les conseillers David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CORRESPONDANCE

Monsieur le maire ainsi que monsieur le directeur général résumant et font lecture de l'essentiel de la correspondance reçue au cours des dernières semaines, le cas échéant.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, monsieur le maire François Pleau met fin à la période de questions.

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 20 h 37,

Il est proposé

24-05-62

QUE la présente séance soit levée.

Ont voté POUR : Madame la conseillère Jinny Brunelle et messieurs les conseillers David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



François Pleau
Maire

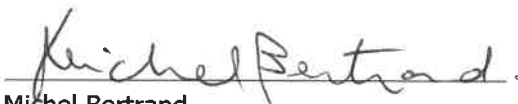


Michel Bertrand
Directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.



Michel Bertrand
Directeur général